

Point de vue du GM sur le développement de la pratique des sages-femmes

Communiqué du Groupe MAMAN diffusé lors de la Journée Internationale des Sages-femme, le 5 mai 2007.

Laval, le 5 mai 2007 - Après 10 ans d'activités militantes et de sensibilisation les usagères des services de sages-femmes, regroupées au sein du Groupe MAMAN, sont préoccupées par divers enjeux liés au développement de cette pratique. Le Groupe rend public aujourd'hui un document faisant état de son point de vue et de ses préoccupations. Ce document est disponible sur leur site Internet www.groupepeman.org.

Au Québec, la pratique des sages-femmes dans sa forme légale est encore jeune et ne dénombre que bien peu de professionnelles, ce qui rend la pratique fragile, d'autant plus qu'elle s'inscrit à contre courant d'une culture dominante puissante. Il est essentiel de surveiller avec grande vigilance les moyens

mis en œuvre pour développer cette pratique.

Pour le Groupe MAMAN, **le développement de la pratique des sages-femmes doit se poursuivre d'une façon qui privilégie la promotion et la protection du caractère foncièrement naturel des processus physiologiques liés à la grossesse, l'accouchement et l'allaitement.**

Le choix du lieu de naissance, quel qu'il soit, revient aux parents. Le Groupe MAMAN considère cependant que, pour protéger et promouvoir l'accouchement naturel, le développement de la pratique des sages-femmes doit favoriser le domicile et ne pas encourager l'hôpital pour les accouchements normaux. **L'accouchement à domicile doit demeurer un phare qui guide le développement de la pratique des sages-femmes.**

Concernant les maisons de naissance : dans

Le GM rend public un document faisant état de ses constats et de ses préoccupations.

Ce document est disponible en ligne :

www.groupepeman.org

la mesure où les parents sont impliqués au premier plan dans l'orientation, l'organisation et l'évaluation des services et des activités, et qu'ils sont soutenus par les administrateurs et les équipes de sages-femmes dans l'exercice de leur rôle complémentaire indispensable, le Groupe MAMAN est favorable à l'implantation de maisons de naissance et appuie les démarches citoyennes en ce sens. Des mesures soutenues doivent être déployées pour que les femmes se sentent à l'aise d'investir les lieux et d'y faire leur territoire.

Le Groupe MAMAN considère que **l'accouchement normal doit sortir de l'hôpital**. Idéalement, les sages-femmes ne devraient y travailler que pour accompagner la cliente dont la condition nécessite une attention médicale.

Par ailleurs, l'intégration des sages-femmes dans le système de soins québécois a entraîné la mise en place d'une formation universitaire, la création d'un ordre professionnel et l'adoption d'une loi et de règlements encadrant la pratique. Toutes les décisions qui ont dû être prises en cours de route ont impliqué une foule d'acteurs, outre les groupes directement concernés, soit des acteurs puissants (dont le lobby médical) et le monde politique avec ses décideurs. Le Groupe MAMAN considère que **les conditions optimales n'ont pas toutes été réunies pour mettre en place une pratique respectant parfaitement les objectifs initiaux**. Dans son document rendu public aujourd'hui, le Groupe MAMAN fait état des écarts constatés entre la pratique actuelle et la pratique selon la vision originelle des premières militantes. ❖



Photo Valérie Mathon

Notre monde a basculé

Spécial Mimosa

Andrée Rivard

Membre du Comité de parents Mimosa

Membre du Groupe MAMAN

Quelques dix ans après l'ouverture de la maison de naissance Mimosa (créée en 1994), le Comité de parents Mimosa (CPM) était loin de se douter que ses jours étaient comptés et que les prochains temps seraient consacrés à la lutte pour sa survie. Pour les parents qui s'étaient jusque là succédés au sein du comité, son existence allait de soi : elle découlait de l'alliance qu'avaient formée les familles avec les sages-femmes pour mettre sur pied une maison de naissance et pour la garder bien ancrée dans la communauté. C'est ainsi que le CPM est né et qu'il a continué de vivre, tranquillement, comme une évidence. Cette évidence, ce n'était pas seulement celle des parents usagers de la maison de naissance, mais c'était celle également du CLSC Paul-Gilbert qui, jusqu'à la récente volte-face du nouveau CSSS du Grand Littoral, nous accordait son soutien et sa reconnaissance. Cette reconnaissance était telle que le rapport annuel du CPM était inséré dans celui de la maison de naissance Mimosa ! Les divers comités multi créés par le CLSC au temps des projets pilotes accueillait des

représentantes du CPM et nous discutions avec les divers partenaires du développement et des orientations de notre maison de naissance. Je crois qu'à ce moment-là, notre CLSC était fier de l'implication des familles usagères au sein de la maison de naissance, donnant son caractère vivant et populaire à ce qui aurait pu n'être qu'une " installation " de soins de santé, comme on l'appelle dans le jargon bureaucratique.

Le lien avec les sages-femmes était également bien tangible et ancré. Que ce soit dans un cadre formel ou informel, les occasions étaient nombreuses et variées pour échanger des points de vue (déjeuner annuel CPM-sages-femmes), réfléchir (soirées rencontres), travailler (organisation d'activités communautaires ou de promotion de la pratique des sages-femmes) et fraterniser (pique-nique communautaire annuel). Nous soutenions mutuellement nos objectifs : la rétroaction que nous leur donnions sur l'ensemble des services de la maison de naissance leur était précieuse dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de leurs services ; nos actions de mobilisation (jointes à d'autres) pour appuyer la légalisation de la profession et l'adoption du règlement sur l'accouchement à domicile ont été

d'un poids certain dans l'issue favorable des événements ; notre présence lors des divers salons et des journées portes ouvertes a également contribué à une meilleure connaissance de la profession et au développement de la clientèle, etc... Par ailleurs, sans le soutien des sages-femmes qui accueillait positivement nos commentaires et nous offraient les conditions nécessaires à l'accomplissement de ce travail, il nous aurait été impossible de participer à l'évaluation de leurs services. Sans discussion ouverte, sans soutien à notre journal d'information Le Mimosa Express, sans participation à nos réunions, sans aide pour le recrutement de nouvelles et nouveaux membres, sans circulation de l'information, sans soutien moral, etc., notre existence aurait été tout simplement impossible.

Or, à l'été 2006, le CSSS du Grand-Littoral nous informait de son intention de " revoir le mandat " du CPM, vu sa propre obligation de " revoir [ses] mécanismes de participation et de consultation en fonction de la nouvelle gouverne et des obligations découlant en la matière (réf. Loi 83, art. 89.8) ". En termes clairs, le CSSS nous indiquait que le CPM n'avait plus sa place au sein de l'organisation. Bien sûr, nous n'avions pas l'intention de nous laisser abattre de la sorte et nous avons aussitôt entrepris une " ronde de négociation " avec le CSSS. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec leurs représentants avant que nous ne comprenions finalement qu'aucune négociation n'était possible : Le CPM ne figurait pas, et ne pouvait non plus figurer, à l'organigramme du CSSS, puisqu'il avait déjà ses propres mécanismes de consultation prévus par la Loi et qu'il n'était pas en son pouvoir d'en créer de nouveaux (nous a-t-on dit...). En somme, le monde venait tout à coup de basculer avec l'implantation des nouveaux CSSS et les règles imposées par la nouvelle Loi 83. Le CSSS nous mettait tout d'un coup à la porte, avec pour seule justification que " la loi c'est la loi " ! Devant notre volonté résolue de ne pas accepter cette condamnation à mort, les arguments de peur ont rapidement volés. Nous n'avions subitement " pas le droit " de ceci, " pas le droit " de cela : pas le droit de participer à l'évaluation des services offerts par la maison de naissance, de tenir une activité publique sans autorisation du CSSS, ni même de faire usage de l'appellation " Comité de parents de la maison de naissance Mimosa " (avis juridique à l'appui !), que ce soit pour nos sacs promotionnels ou dans notre site Internet, sous prétexte que

Dossier spécial Mimosa

- Page 53 Notre monde a basculé, par Andrée Rivard
- Page 56 La mission du Comité de parents Mimosa (CPM)
- Page 57 Le CPM en action
- Page 58 Évaluation des services par le CPM
- Page 59 La position du CSSS Grand Littoral (CSSSGL)

Le pouls des échanges CSSSGL / CPM

- Page 60 La directrice du CSSSGL contrariée
- Page 60 Le CPM met les points sur les " i "
- Page 61 Le CSSSGL offre sa "collaboration"
- Page 61 Une vision différente !

Une reconnaissance fort méritée, le Prix Aurore-Bégin

- Page 62 Et le gagnant est : Le Comités de parents Mimosa !
- Page 62 Lettre d'appui du GM à la candidature du CPM
- Page 63 Allocution de la présidente, Geneviève Boivin
- Page 64 La maison de naissance, une entité à reconnaître
- Page 65 La définition d'une maison de naissance selon le GM
- Page 65 La maison de naissance définie par le MSSS
- Page 65 Les SF reconnaissent l'importance des comités de parents

Pour terminer, nous vous remercions de votre implication depuis plusieurs années, à titre de membre active du Comité de parents à la Maison de naissance Mimosa. Toutefois, nous tenons à vous mentionner que le Centre de santé et des services sociaux du Grand Littoral doit revoir le mandat de ce comité et ce, en fonction de sa nouvelle réalité. Nous vous inviterons sous peu pour discuter du rôle que le comité de parents pourrait jouer dans cette nouvelle instance. Soyez assurés que nous reconnaissons que vous avez participé activement au développement de la Maison de naissance. Toutefois, aujourd'hui, nous devons revoir nos mécanismes de participation et de consultation en fonction de la nouvelle gouverne et des obligations découlant en la matière (réf. Loi 83 art. 99.8).

En vous remerciant, nous vous prions de recevoir, Madame Rivard, nos salutations distinguées.

Sylvie Nolet

Directrice des programmes services généraux et santé physique

Extrait - Lettre de Sylvie
Nolet au CPM - 11 juillet 2006

l'expression " maison de naissance Mimosa " est exclusivement réservée au CSSS, etc. Ouf ! Alors qu'autrefois l'accès à la maison de naissance nous était permis lors de nos activités (sous certaines conditions aisées à remplir telles que maintenir la tranquillité ou surveiller la circulation), désormais les

Durant tout ce temps, le CPM continuait à tenir ses réunions mensuelles et à réunir ses sous-comités, en plus d'entreprendre une vaste opération de communication visant à se faire connaître du grand public (sage conseil du GM et du RNR !). Plusieurs d'entre nous étaient épuisés par tout le travail qu'exigeait l'" opération survie " que nous avions enclenchée. Certaines étaient de nouvelles accouchées, d'autres s'apprêtaient à mettre au monde, d'autres encore vivaient une grossesse difficile et certains autres parents devaient concilier un bénévolat accaparant avec une vie familiale ou professionnelle déjà exigeante. Par-dessus le marché, nous avions beaucoup de difficultés à recruter de nouveaux membres pour nous aider... Pour miner encore davantage le moral et les forces du CPM, plusieurs ont vécu très durement la transformation subite de nos rapports avec les sages-femmes. À partir de l'été 2006, il n'y avait tout à coup plus de sage-femme pour assister à nos



À titre d'historienne, Andrée Rivard participait récemment au tournage de l'émission "Quand passe la cigogne" qui sera diffusé prochainement au Canal Vie

portes de la maison de naissance nous étaient fermées ou les autorisations si longues et compliquées à obtenir que nous avons dû envisager d'autres solutions. Par exemple, lors de la visite d'Émilie Perron et son fils, le 17 mai dernier, (événement Premiers pas vers Gaspé), il nous a fallu emprunter (merci à la Fabrique de Saint-Romuald !) un local exigü pour recevoir nos invités et leur fournir l'accès aux commodités indispensables. La mairesse de Lévis nous a fait l'honneur de venir nous rencontrer, mais au sein de notre maison de naissance, nous étions des parias ! Quel malaise avons-nous alors ressenti !

réunions, l'information entre elles et nous passait au compte-goutte, les échanges n'étaient plus aussi francs et ouverts, d'ailleurs, une consigne très claire du CSSS leur interdisait de communiquer avec nous (interdiction qui aurait récemment été levée, nous a-t-on appris...). de distribuer notre feuillet de recrutement aux clientes en postnatal ainsi que le formulaire d'évaluation-maison des services, activité à laquelle le CPM était associé depuis de nombreuses années. Pouvions-nous blâmer les sages-femmes de ce changement brutal d'attitude ? Durant ces mois troublés, les occasions d'échange étaient devenues très rares et le climat de travail ne favorisait guère l'établissement d'une

communication claire et directe. Un simple projet de rencontre devenait une partie de cache-cache avec le CSSS (et la vie privée dans tout cela, les sages-femmes y renonceraient-elles en épousant la profession ?). Depuis un peu plus d'un an, chaque réunion - même clinique - est noyautée par le CSSS qui y délègue une gestionnaire. Plusieurs se questionnent sur le climat de travail oppressant créé par l'omniprésence du CSSS et la possibilité que les sages-femmes soient victimes de harcèlement psychologique au travail. Comment expliquer autrement une telle terreur, un tel changement de comportement ? Comment renforcer nos solidarités dans un contexte où Big Brother s'incruste jusque dans la tapisserie ?

En avril dernier, une surprise nous attendait. Le CSSS convoquait le CPM à une rencontre destinée à reprendre les négociations à zéro. La pression créée par la publication d'un article dans le journal Le Soleil rendant publique notre situation, ainsi que la publicité autour du Prix Aurore-Bégin qui venait de nous être décerné, auront sans doute incité le CSSS à être plus diplomate. La rencontre était présidée par la directrice générale du CSSS du Grand Littoral, Mme Michelle Collard. Tout l'état-major était présent : la présidente du conseil d'administration, la directrice générale, la directrice des communications et deux autres gestionnaires du CSSS, de même qu'une représentante de l'Agence de la santé. Rien de moins ! Tout ceci pour nous dire toute leur reconnaissance pour notre implication des années passées, nous assurer de leur collaboration future et nous proposer généreusement trois voies d'avenir :

1) une possibilité de représentation au comité des usagers du CSSS du Grand Littoral (un siège non réservé sur un total de 18);

Enfin, l'intégration des membres du comité de parents au sein de l'association des bénévoles du secteur Chutes-Chaudière permettrait d'une part, de donner le cadre légal nécessaire à la définition de votre mission et à la tenue d'activités spécifiques et, d'autre part, légitimerait la création d'un sous-comité de bénévoles affectés à la pratique sage-femme. Il est important de vous préciser que tous les bénévoles du CSSS du Grand Littoral sont sous la gouverne de l'établissement et, à ce titre, ils doivent se conformer aux règles établies. Chacun des bénévoles doit s'engager envers l'établissement dans le ou les programmes choisis. Les bénévoles reliés à la pratique sage-femme se situent dans la Direction des programmes services généraux et santé physique. Évidemment, le code d'éthique du CSSS du Grand Littoral doit être respecté en tout temps. Cette opportunité offre l'avantage que plusieurs usagers et usagères de l'actuel comité de parents poursuivent leur engagement.

En résumé, le comité de parents a donc trois voies possibles d'implication au sein du CSSS du Grand Littoral dont plus spécifiquement au niveau du volet de la pratique sage-femme. Toute réunion ou activité dans le cadre de la pratique sage-femme reliée à la Maison de naissance Mimosa devra se faire dans ce contexte officiel. Nous vous rappelons que le volet satisfaction de la clientèle est administré par la Direction des services à la clientèle et des soins infirmiers et que le volet plainte et insatisfaction est sous la responsabilité de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services. Nous entendons poursuivre dans ce sens et il est clair que nous ne vous autorisons aucune initiative à moins qu'elle ne vous soit octroyée par la direction concernée.

2) une possibilité de représentation au comité qualité dans le cadre du programme d'amélioration continue de la qualité du CSSS Grand Littoral (un siège non réservé sur une vingtaine);

3) une intégration des membres du CPM au sein de l'association bénévole du secteur Chutes-Chaudières.

Décidément, le CSSS était résolu à ne plus nous voir ni nous entendre, en dépit de nos innombrables qualités ! Malgré leurs pressions pour que nous donnions une réponse rapide, nous avons informé le CSSS que nous prendrions le temps de réfléchir et de consulter nos partenaires (GM, RNR, autres comités de parents) avant de prendre une décision quant à la forme exacte sous laquelle nous allions poursuivre nos activités. Nous avons également l'intention de rencontrer bientôt les sages-femmes pour faire le point. Une chose est claire : leur soutien tangible est extrêmement important pour le recrutement de nouveaux et nouvelles membres, sans lesquels nous allons peu à peu nous épuiser. Nous devons également nous assurer d'obtenir comme auparavant toute l'information susceptible d'affecter les orientations de la maison de naissance et la qualité de ses services. Une représentation au sein du Conseil des sages-femmes serait sans doute le poste-clé qu'il

nous faut pour cela. Les mots d'appréciations ne suffiront bientôt plus à nous faire tenir le coup, le CPM a besoin de beaucoup plus.

Toute cette histoire peut paraître comme un triste " cas ", propre à un contexte particulier. Je réponds à cela " Soyez extrêmement

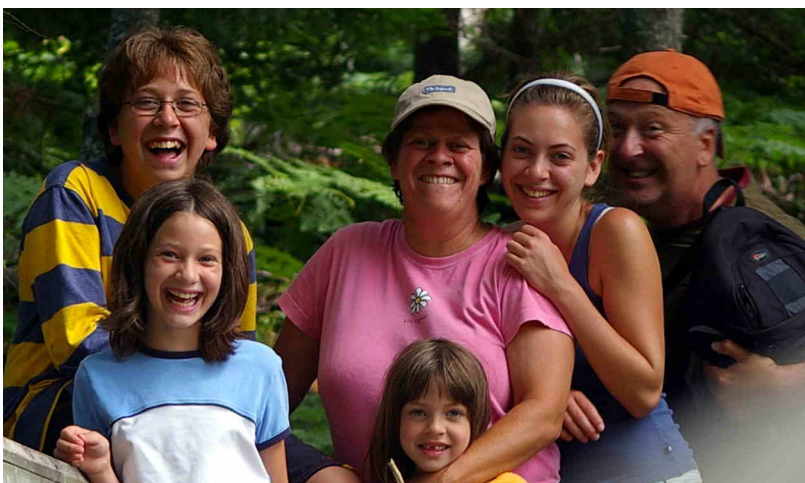
Andrée entourée de sa belle et joyeuse famille : Félix, Marie-Michelle, Mathilde, Sophie et son conjoint Carl.

vigilantes ! ". Les nouvelles lois du MSSS s'appliquent à tous. N'importe quand, votre CSSS peut décider que les activités de votre comité de parents doivent cesser, que vous n'avez pas le droit de vous manifester publiquement, que vous ne pouvez plus tenir de pique-nique sur son terrain, etc. Les nouvelles lois rendent nos comités très vulnérables à l'impérialisme des CSSS, aux gestionnaires en place et à leurs humeurs. À quand l'imposition des uniformes verts aux

Extrait - Lettre de Michelle Collard à Andrée Rivard
17 avril 2007

sages-femmes et pourquoi pas l'introduction de moniteurs fœtaux ? Qu'importe la philosophie des sages-femmes et les attentes des parents (que l'on aura pris soin d'écartier des décisions), le CSSS pourrait bien décider un jour que de telles dispositions sont indispensables à la sécurité des mères et de leurs bébés. L'usage des chandelles a déjà été interdit dans notre maison de naissance sous ce prétexte, et le port par chaque sage-femme de sa carte d'identification personnelle avec photo est maintenant obligatoire ! Où cette institutionnalisation joyeusement entamée s'arrêtera-t-elle ? Qui pourra s'opposer si un jour le CSSS décide que l'achat de moniteurs fœtaux rend la maison de naissance plus efficiente que l'embauche d'une nouvelle sage-femme ?

Franchement, plus que jamais, je ne vois que la pression des parents usagers et du grand public (via les médias) pour renverser de telles décisions allant à l'encontre de leurs attentes et de leur vision de la naissance. Avec les nouvelles dispositions législatives qui renforcent le pouvoir des CSSS sur les maisons de naissance, nous devons plus que jamais rester solidaires si nous voulons que nos maisons de naissance continuent de correspondre à leur mission d'origine.



Dans le fond, ce qui nous motive dans ces moments difficiles où l'énergie semble vouloir nous quitter, c'est la conviction que l'enjeu n'est pas seulement la survie de notre seul groupe, mais aussi celle de la présence vivante des parents au sein de toutes les maisons de naissance. Nous tenir debout chez nous, refuser de nous laisser abattre, c'est en même temps montrer la vitalité de notre vaste mouvement de parents. C'est rappeler que l'on doit la création des maisons de naissance aux citoyens qui les ont demandées, qui ont multiplié les démarches et travaillé très fort, souvent pendant de nombreuses années, pour qu'elles soient mises sur pied et qu'elles correspondent à leurs attentes particulières. Les dirigeants des CSSS disposent de lieux d'échange et se parlent entre eux... Se tenir debout chez nous, exiger que soit respectée la dimension communautaire de la maison de naissance, c'est montrer qu'il y aura également des obstacles ailleurs si jamais...

Merci au GM pour son soutien indéfectible tout au long de cette difficile année. Le temps consacré par le conseil d'administration pour réfléchir sur des solutions destinées à nous aider et leur mise en œuvre, la magnifique (et surtout convaincante !) lettre d'appui préparée par Lysane Grégoire lors de notre mise en candidature au Prix Aurore-Bégin, l'écoute et les conseils de la présidente à des moments stratégiques, les mots d'encouragements, etc. nous ont été extrêmement précieux. Nous connaissons toutes le "prix du bénévolat". Que ce temps bénévole ait été consenti pour une bonne part cette année à un geste de solidarité mérite toute notre reconnaissance.

Vu le large lectorat du Mamazine, j'en profite également pour souligner l'aide reçue du RNR qui nous a fait profiter de sa vaste expérience politique, toujours présent avec ses conseils utiles et stimulants et ses maintes démarches d'appui. Merci aussi aux comités de parents avec qui nous avons été en contact et à toutes les personnes, appartenant à cette grande communauté de parents qui est la nôtre, qui ont pris la peine de nous faire parvenir des mots de réconfort et d'encouragement : ils ont été de véritables baumes !

Merci enfin au GM de nous ouvrir ses pages dans le cadre d'un numéro qui consacre plusieurs pages à la présence active des parents au sein des maisons de naissance. Le Mamazine nous offre ici une occasion de partage et de solidarisation que nous ne pouvions manquer.

Vos commentaires seront plus que les bienvenus, ils sont même espérés ! Visitez notre site www.mimosa.qc.ca. ❖

La mission du CPM

Spécial Mimosa



Le Comité de parents Mimosa est un regroupement autonome formé de parents bénévoles ayant bénéficié des services sages-femmes à la Maison de naissance Mimosa. Tout parent ou futur parent peut en faire partie et participer à ses réunions et décisions. (Rédigé en novembre 2006).

Mission

- Observer l'évolution de la Maison de naissance Mimosa et les structures qui l'encadrent dans le but de maintenir sa spécificité, son caractère humain et communautaire, en conformité avec les motifs qui ont présidé à sa création en 1994;
- Contribuer à la préservation de la spécificité de la pratique des sages-femmes de même qu'au maintien et à la bonification de leurs services, par l'évaluation citoyenne;
- Maintenir le lien social entre les femmes et les sages-femmes pour que celles-ci restent connectées aux besoins tangibles et réels des femmes et des familles;

- Maintenir les liens communautaires au sein de la Maison de naissance Mimosa;
- Favoriser l'empowerment des usagers;
- Promouvoir et faire connaître la profession sage-femme, en tant que pratique porteuse de santé pour les femmes et leurs familles.

Moyens

- Apprécier les services sages-femmes grâce à des questionnaires préparés par le Comité et transmis aux femmes à la fin de leur suivi;
- Transmettre nos commentaires à l'équipe sage-femme et faire le suivi des résultats;
- Adresser aux autorités concernées des avis sur les orientations de la Maison de naissance afin de participer à son développement et s'assurer qu'elles correspondent à ses objectifs fondateurs et aux attentes des citoyens;
- Préparer une journée annuelle " Portes ouvertes " afin de permettre aux parents ayant déjà bénéficié des services sage-femme de faire connaître la Maison de naissance à de futurs parents par le partage de leurs expériences;
- Organiser un pique-nique annuel sur le terrain de la Maison de naissance et toute autre activité de type communautaire;
- Participer à la tenue de salons;
- Organiser des conférences ou des soirées d'échanges thématiques dans le champ de la périnatalité et de la parentalité;
- Assurer une visibilité par le biais d'Internet et tout autre moyen que le Comité jugera utile.



Aux belles heures du Comité de parents Mimosa.

Le CPM en action

Spécial Mimosa

Année après année, le CPM est actif à plusieurs plans. Voici quelques unes de leurs réalisations, telles qu'on peut les dégager à partir de leurs rapports annuels des quatre dernières années. Soulignons que ces documents étaient reconnus par la maison de naissance qui les intégrait à leur propre rapport annuel remis au CLSC.

Les activités récurrentes

Participation au Salon Maternité Paternité et des Enfants

Chaque année, grâce à l'implication de nombreux bénévoles et collaborateurs du CPM ainsi qu'à la grande participation des sages-femmes, le kiosque a toujours été occupé. Le Salon, devenu Salon des générations en 2005, est un excellent lieu pour faire connaître l'alternative que représente la naissance avec une sage-femme.

Journée Porte Ouverte

La maison de naissance Mimosa ouvre ses portes au grand public chaque année au printemps, profitant parfois de l'événement " la Grande Vente de Garage de St-Romuald ". Les membres du CPM assurent les visites guidées de la maison de naissance avec la participation d'une sage-femme et d'une aide-natale.

Journal Mimosa Express

Ce journal a été publié pour la dernière fois en 2003-04, année qui a vu deux parutions régulières d'un journal de 12 pages, tiré à 500 exemplaires. Le journal était distribué dans les CLSC via un contact personnel des membres du CPM avec les responsables des cours prénataux de leur CLSC local. Un numéro spécial, tiré également à 500 exemplaires, fut produit pour le Salon Maternité, Paternité et des Enfants et remis aux visiteurs du kiosque de la maison de naissance.

Déjeuner-rencontre du CPM et de l'équipe de la maison de naissance Mimosa

En octobre 2005, le CPM conviait l'équipe de la maison de naissance Mimosa à un déjeuner-rencontre pour une cinquième année consécutive. Le but de ces rencontres annuelles est de favoriser le dialogue entre les usagères et le personnel de la maison de naissance et d'échanger sur leurs attentes respectives. Ces rencontres permettent non seulement de renforcer la collaboration déjà existante mais favorise également une meilleure concertation entre les deux

équipes. Cette activité était jugée essentielle de part et d'autres et était toujours appréciée.

Brunch annuel

Le CPM est fier du succès de son brunch des retrouvailles qui se tient chaque année le 3ème dimanche de septembre. Chaque fois l'événement bat son record d'assistance de l'année précédente! Les sages-femmes, les aides-natales, la secrétaire et les membres du CPM sont nombreux à y participer.

Les activités spéciales

Le 10ème anniversaire de la maison de naissance Mimosa

Le CPM était présent et très impliqué au cours de cette journée spéciale du 30 novembre 2004. Le matin, se tenait une conférence de presse qui annonçait les célébrations entourant le 10ième anniversaire. Une représentante du CPM a accordé une entrevue aux journalistes. Plusieurs membres du comité ont participé à la préparation d'un 5 à 7, principalement en dénichant les commanditaires pour les bouchées et en décorant la salle du théâtre Périscope. En soirée, ce fut la présentation du spectacle théâtral Portraits de familles. Ce spectacle, créé spécialement pour l'occasion, se voulait une célébration de la famille sous différents aspects. Tous les membres du CPM ont été impliqués de près dans chacune des étapes de cette aventure (recherche de commandites, publicité, élaboration du feuillet-programme, choix des textes, etc. Ce projet a été initié par Geneviève Ruel, membre du comité qui, de plus, a joué dans cette pièce.

Signature de l'entente CH - SF

La signature de l'entente avec le Centre Hospitalier Hôtel-Dieu de Lévis a eu lieu le 24 mars 2005. Geneviève Lavallée, alors présidente et secrétaire du CPM, y accompagnait plusieurs sages-femmes de la maison de naissance Mimosa. Plusieurs entrevues ont été accordées à la radio et la télévision dont certaines par Geneviève Lavallée.

Salon du livre de Québec

Le 7 avril 2005, Geneviève Lavallée participait à une table ronde au Salon du livre de Québec pour sa participation au livre Au cœur de la naissance. Elle a parlé entre autre de son expérience d'usagère de la maison de naissance Mimosa et du rôle des parents au sein du comité de parents.

Marche mondiale des femmes

Le 7 mai 2005, trois membres du Comité de parents, soit Mélanie Boisclair, Charlotte Habegger-Palomat et Geneviève Lavallée, ont participé à la Marche mondiale des femmes. Elles ont affiché leur appartenance au CPM (banderole et T-shirt du comité).

Commission sur la santé pour l'Études des Crédits

Suite à l'invitation qui avait été faites par madame Louise Harel aux différents groupes de femmes, trois membres du CPM, Marianne Bride, Éveline Gueppe et Geneviève Lavallée, ont assisté à l'Assemblée Nationale à la Commission, le 25 mai 2005. Elles étaient là pour appuyer la cause du développement et du financement des maisons de naissance et des services sages-femmes.

Le Groupe Orientation du CPM

Ce comité s'est d'abord appelé Comité consultatif des usagères et a débuté ses activités en avril 2002. Son mandat est de participer à l'évaluation des services et de donner des avis, des appréciations ou encore, des recommandations sur les politiques et les orientations de la maison de naissance, de même que sur le développement de la pratique des sages-femmes. Ses membres se réunissent 3 fois par année. Les parents qui siègent au Groupe Orientation du CPM sont désignés par ce dernier.

En 2004-05, le comité a formulé deux recommandations sur l'amélioration des services internes. Celles-ci ont été accueillies favorablement et appliquées. En 2005-06, le comité n'a eu aucune recommandation à formuler. Toutefois, à chacune des séances, les divers commentaires obtenus par le traitement des évaluations ont été transmis à l'équipe sage-femme pour discussion sur les moyens à utiliser pour améliorer les points soulevés. Ces questions font toujours l'objet d'un suivi spécifique d'une réunion du Groupe orientation à la suivante. Le nombre de recommandations peu élevé s'explique par la satisfaction globalement élevée de la clientèle envers les services reçus. Ces points positifs ou même neutres soulevés par la clientèle sont très précieux car ils permettent d'identifier les aspects à préserver ou sur lesquels il faut porter une attention qui aurait pu autrement échapper à la vigilance.

L'évaluation des services par le CPM

Spécial Mimosa

C'est depuis ses tout débuts que le CPM participe à l'évaluation de la qualité des services offerts à la maison de naissance dans le cadre d'un comité multi. Avec la dissolution de ces comités en 2001 (résultant de la fin du projet pilote), les parents ont réclamé, et obtenu, la formation d'un nouveau comité où ils pourraient poursuivre l'évaluation de la qualité des services et continuer de suivre l'évolution de la maison de naissance. Ce nouveau comité passait désormais sous la responsabilité du CPM. Il était composé de 5 usagères et de 2 sages-femmes. Un questionnaire est utilisé depuis plus de quatre ans, mais actuellement, il ne leur est plus possible de poursuivre cette action qui s'est toujours avérée utile et appréciée par l'équipe des sages-femmes. Le questionnaire proposé aux femmes à la fin de leur suivi comporte une introduction puis une série de critères pour lesquels les femmes sont invitées à indiquer leur degré de satisfaction (Très satisfait, Satisfait, Insatisfait, Ne s'applique pas). Pour chaque critère, un espace est prévu pour des commentaires. Enfin quelques questions complémentaires complètent l'évaluation. Avant l'interruption de cette activité, le CPM en était à réviser ce questionnaire afin de l'adapter aux autres lieux de naissance devenus accessibles récemment (domicile et hôpital).

Introduction du questionnaire

Vos commentaires sont précieux pour nous! Nous vous demandons de prendre quelques minutes pour compléter ce questionnaire. Afin de mieux répondre à vos besoins et à ceux des autres familles qui bénéficieront des services, nous aimerions connaître votre degré de satisfaction par rapport aux services qui vous ont été dispensés à la maison de naissance Mimosa.

Tous les questionnaires seront dépouillés par les membres du Comité de Parents Groupe Orientation, ainsi que par une sage-femme. Aidez-nous à conserver des services de qualité. Soyez sans craintes les données resteront confidentielles.

Le Comité de Parents Groupe Orientation, le CPM, a entre autres pour mandat de participer à l'évaluation des services offerts à la maison de naissance Mimosa et de faire des recommandations aux équipes sages-femmes et aides-natales s'il y a lieu. Toutes les membres de ce comité sont des mères bénévoles ayant déjà accouché à la maison de naissance Mimosa.

Les critères évalués

ACCUEIL : Accueil téléphonique - Soirée d'information - Accueil en vous présentant à la maison de naissance - L'atmosphère de la maison de naissance

RENCONTRE DE SUIVI DE GROSSESSE : La relation vécue avec votre sage-femme - La relation vécue avec votre 2ème sage-femme - Informations adéquates pour me permettre un choix éclairé - L'ouverture des sages-femmes envers vos choix - La disponibilité des sages-femmes hors des rencontres régulières - Est-ce que l'on a répondu à vos attentes ? - Est-ce que l'on a répondu à vos besoins ?

ACCOUCHEMENT ET NAISSANCE DE VOTRE ENFANT : L'attitude des sages-femmes - La présence des sages-femmes - Le support lors des contacts téléphoniques en début de travail - Le support à la maison de naissance - Informations et explications reçues - Les soins reçus - Le climat d'intimité - Le respect de vos choix personnels

RELATION AVEC L'ÉTUDIANTE SAGE-FEMME : La relation vécue avec votre étudiante-sage-femme - Informations adéquates pour me permettre un choix éclairé - L'ouverture de l'étudiante sage-femme envers vos choix - La disponibilité de l'étudiante sage-femme hors des rencontres régulières - Est-ce qu'elle a répondu à vos attentes ? - Est-ce qu'elle a répondu à vos besoins ?

SÉJOUR À LA MAISON DE NAISSANCE : Avant le départ de la sage-femme : La disponibilité des sages-femmes - Les explications, informations et conseils reçus - Les soins reçus; Par la suite : L'attitude des aides-natales - La disponibilité des aides-natales - L'aide apportée

ACCOUCHEMENT ET NAISSANCE DE VOTRE ENFANT : L'attitude de l'étudiante sage-femme - La présence de l'étudiante sage-femme - Le support de l'étudiante sage-femme lors des contacts téléphoniques en début de travail - Le support de l'étudiante sage-femme à la maison de naissance - Informations et explications reçues de l'étudiante sage-femme - Les soins reçus de l'étudiante sage-femme - Le climat d'intimité avec l'étudiante sage-femme - Le respect de vos choix personnels de l'étudiante sage-femme

SÉJOUR À LA MAISON DE NAISSANCE : Avant le départ de la sage-femme : La disponibilité des sages-femmes - Les explications, informations et conseils reçus - Les soins reçus; Par la suite : L'attitude des aides-natales - La disponibilité des aides-natales - L'aide apportée

PÉRIODE POSTNATALE : Allaitement, support : premiers jours, première semaine, dernière rencontre - La qualité des visites à domicile - La disponibilité des sages-femmes aux appels - Les soins reçus - Les conseils et les informations reçus - La durée du suivi en postnatal

Questions complémentaires

De façon générale, comment évaluez-vous le lieu physique de la Maison de naissance Mimosa (confort, éclairage, température, nourriture, propreté des lieux, etc.)?

De façon générale, comment évaluez-vous les services que vous avez reçus ? Ce qui vous a dérangé, ce que vous avez apprécié.

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire.



Le CPM réservait tout un accueil à Émilie Perron lors de son passage par Québec !

La position du

CSSSGL

Spécial Mimosa

NDLR : Voici certains éléments qui illustrent la position des administrateurs à laquelle doit faire face le CPM.

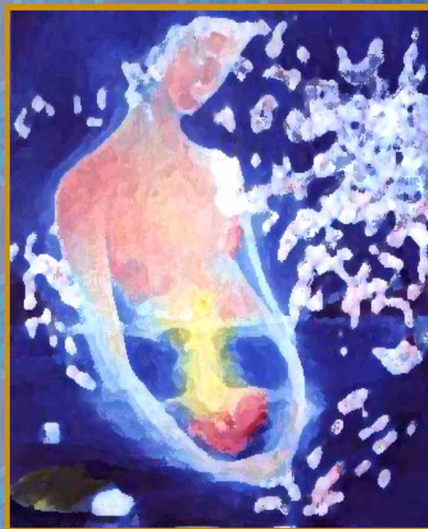
- Il doit y avoir " dissolution " du Comité de parents, parce qu'il s'agit d'une organisation non inscrite dans la Loi.
- On invoque le fonctionnement du grand Comité des usagers (à l'échelle du CSSS - 18 membres dont 15 issus des CHSLD) et considère que cet espace convient à la représentation des parents.
- L'existence du CPM constitue un " dédoublement " inacceptable en raison de la Loi qui est tout à fait incontournable.
- Le CPM n'a " pas le droit de se prononcer sur des actes professionnels ". La chose est permise " entre pairs uniquement ". Les usagers n'ont pas la compétence pour le faire soutient l'administration qui se montre inébranlable sur le principe.
- Le CPM n'a " pas le droit de la faire promotion des sages-femmes dans le cadre de la maison de naissance ". Cela regarde seulement le CSSS à qui il revient de décider des orientations, de l'organisation et de voir comment s'y inscrivent les services sages-femmes.
- L'administration considère que l'appellation " Comité de parents Mimosa " est illégale, cette affirmation est soutenue par un avis légal dont le CPM n'a pu obtenir copie.
- " Maison de naissance Mimosa " est une appellation protégée et implique la responsabilité du CSSSGL. Ceci rend le site Internet du CPM fort problématique.
- Le libellé de la mission du CPM est illégal du fait qu'elle empiète sur les responsabilités du CSSSGL
- Cette situation " irrégulière " justifie la consigne faite aux sages-femmes de ne plus rencontrer les usagères dans le cadre de leur travail à la maison de naissance.

Chant pré-natal

Aller à la rencontre de ton bébé par l'entremise de ta voix bienfaisante, douce et porteuse de Vie...Bébé entend, écoute, te reconnaît parmi tous les sons émis par ton corps.

Viens donc apprivoiser le langage des sons; les sons mélodieux, les sons harmonisants, bercements d'amour pour ton bébé. Mais aussi les sons très graves, que seule la femme enceinte peut rejoindre aussi facilement, en les laissant s'imprégner en toi. Pour que tu les transformes en un outil de travail particulièrement efficace qui t'aidera à t'ouvrir et à te détendre, une fois le grand moment venu.

Nous apprendrons ensemble une multitude de berceuses d'ici et d'ailleurs, de chants inspirés par les étapes de l'attente, de la préparation et de la naissance. Des chants d'accueil, de célébration de la femme enceinte dans toute sa beauté et aussi des chants pour les tous petits bébés qu'il reconnaîtra lorsqu'il sera enfin là, et qui le détendra. Tu n'as pas besoin de savoir chanter, simplement d'avoir envie de t'offrir ce moment de complicité avec ton bébé !



Magdalena est accompagnante à la naissance depuis 10 ans. Émergent de l'intervention sociale auprès des familles, elle est très impliquée auprès des femmes et de leurs enfants. Elle a été formée en chant prénatal par l'approche psychophonique, provenant d'Europe. D'ailleurs, elle était elle-même chanteuse professionnelle à l'époque où elle a porté ses enfants. Depuis 2002, elle enseigne des ateliers de Voix et mouvements, et facilite maintenant la Biodanza et le Yoga des sons.

À chaque semaine, une séance
d'une durée de 2 heures,
à lieu à Bromont,
au coût de 15 \$

Pour en savoir plus: 450 534 0513

Le pouls des échanges

Spécial Mimosa

La directrice du CSSSGL contrariée

NDLR : Message de madame Michelle Collard qui écrivait au CPM le 15 mai dernier, en réaction au communiqué émis par le CPM pour annoncer qu'ils allaient accueillir et accompagner Emilie Perron dans sa marche vers Gaspé. Dans l'itinéraire annoncé, un arrêt sur le terrain de la maison de naissance était prévu pour pique-niquer. Manifestation subversive s'il en est une!

De la part de Michelle Collard, directrice générale du CSSSGL

Envoyé : 15 mai 2007

À : comiteparents@mimosa.qc.ca

Objet : Marche avec Emilie Perron

À l'attention de Mme Geneviève Boivin,

Bonjour Madame Boivin,

La présente est en réponse à votre courriel adressé à Mme Suzanne Boivin, directrice de projets et des communications, diffusant

le communiqué de presse faisant la promotion de la marche de Mme Emilie Perron et surtout l'engagement du comité de parents.

D'entrée de jeu, comme vous savez, nous soutenons les initiatives visant à faire connaître la pratique sage-femme.

Dans la présente démarche, nous sommes surpris de recevoir cette information à 48 heures d'avis de l'événement. Nous aurions apprécié être informés de votre implication et de l'utilisation de l'environnement de la Maison de naissance Mimosa plus tôt. Nous devons vous rappeler que nous avons une responsabilité en regard des services offerts à la maison de naissance et par conséquent que nous nous devons d'apprécier les impacts sur la clientèle d'un tel événement. Cela ressort de notre champ de compétence.

Par ailleurs, comme nous sommes toujours en attente d'une réponse de votre part aux

propositions soumises quant à votre implication éventuelle dans l'organisation, nous sommes très étonnés de lire dans le communiqué de presse, que vous vous accordez un rôle dans l'évaluation des services offerts à la maison de naissance. L'information ainsi diffusée publiquement peut semer une certaine confusion. Cette prise de position de votre part est en opposition aux échanges en cours en suivi à notre rencontre tenue le 2 avril dernier. Vous savez fort bien que nous devons déterminer ensemble les contours de votre engagement, notamment sur le volet de l'évaluation des services.

Nous nous voyons maintenant en obligation de réagir à l'événement qui se veut heureux soit celui de la marche de Mme Perron, alors que nous aurions préféré être associés à sa planification et son succès.

Michelle Collard

Le CPM met les points sur les "i"

6 juin 2007, Saint-Romuald

Mme Michelle Collard, Directrice générale
CSSS du Grand Littoral, Saint-Romuald (Québec)

Bonjour,

Afin d'éviter toute confusion comme cela a pu malheureusement se produire dernièrement, le Comité de parents Mimosa tient à revenir très formellement sur les offres que le Centre de santé et services sociaux du Grand Littoral nous a formulé lors de la rencontre du 2 avril dernier. En effet, comme il a été précédemment dit, nous sommes à étudier les offres. Nous désirons prendre le temps nécessaire pour évaluer les diverses alternatives que vous nous avez proposé mais aussi d'autres avenues possibles. Nous allons également prendre le temps nécessaire de consulter divers partenaires. D'ici là, nous allons continuer nos activités habituelles. Nous vous rappelons que nous sommes un groupe autonome et bénévole et que nous ne pouvons donner nécessairement suite à vos offres dans les délais que vous souhaiteriez peut-être. Nous vous ferons le suivi dès qu'une décision aura été prise, probablement à l'automne 2007.

Je joins en annexe une copie du courriel que j'ai fait parvenir à madame Plourde le 17 avril dernier ainsi que la première réponse qui vous était adressée et datée du 26 avril 2007.

Bien à vous,

Geneviève Boivin

Présidente, Comité de parents Mimosa



Utilisation subversive de l'environnement de la maison de Naissance Mimosa par le CPM lors du passage d'Émilie Perron.

Le CSSSGL offre sa “ collaboration ”

Sainte-Marie de Beauce, le 8 août 2007

Madame Isabelle Bibeau, Présidente
Comité de parents Mimosa
St-Romuald, Québec

Objet : Pique-nique annuel

Madame,

Nous sommes heureux de constater que vous appréciez notre collaboration à l'organisation du pique-nique annuel du 16 septembre prochain.

En ce qui concerne les envois, malheureusement nous ne pouvons accepter votre demande de préparer l'envoi conjointement. Nous nous devons de garder confidentiel toutes données relatives aux clients qui consultent au Centre de santé et de services sociaux. En aucun cas, nous ne pouvons

prendre le risque qu'un nom soit divulgué et nous devons vous signifier que si vous avez eu accès à ces noms antérieurement, nous nous exposons à de sérieuses représailles.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons eu des difficultés financières l'an passé et à ce titre, nous ne pouvons nous permettre de faire des dépenses non prévues au budget si nous voulons assurer les services directs à notre clientèle, services pour lesquels le MSSS nous finance. Dans ce sens, tel que je vous l'avais mentionné lors de ma dernière lettre, j'ai fait évaluer les coûts relatifs à l'envoi des invitations et ceux-ci se détaillent de la façon suivante :

287 envois (enveloppes, feuilles, timbres, photocopies et temps de secrétariat (3 heures) Total : 298.56 \$

Pour ce qui est des tables pliantes et de la cafetière grand format, il nous fera plaisir de les mettre à votre disposition. Nous avons une possibilité de 6 tables cependant nous vous demanderions d'assurer le transport de ces tables du Centre Paul-Gilbert à la Maison de naissance. Si vous ne pouvez effectuer le transport, il est possible pour nous de l'organiser toutefois, des frais de 60,00 dollars vous seront facturés.

Nous attendons une confirmation de votre part avant de faire les envois ainsi que les réservations des tables et de la cafetière.

Veuillez recevoir, Madame Bibeau, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sylvie Nolet
Directrice programme services généraux
et santé physique

Une vision différente !

Le 13 août 2007

Madame Nolet,

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes un comité de parents bénévole. À la lecture de votre lettre du 8 août 2007, il est évident que nous n'avons pas la même définition du mot collaboration.

Nous sommes très déçus de votre proposition. Pourquoi devrions-nous déboursier pour un travail que nous pouvons effectuer gratuitement ?

Le Comité de parents est prêt à faire toute la préparation de cet envoi postal gratuitement (fournir la papeterie, faire les photocopies, plier les lettres, les mettre dans les enveloppes, apposer les timbres, cacheter les enveloppes). Le CSSS fournirait les timbres et les étiquettes et ces dernières seraient apposées par un employé de la Maison de naissance, assurant ainsi la confidentialité. Ce travail ne devrait pas prendre plus d'une trentaine de minutes.

De plus, le Brunch a lieu chaque année depuis l'ouverture de la Maison de naissance, ce n'est donc pas un événement imprévu et une dépense supplémentaire, puisque les coûts reliés à cet événement ont toujours été déboursés par la Maison de naissance.

Ceci est notre dernière tentative d'en arriver à une entente. Dans le cas où aucune entente n'est possible entre le Comité de parents Mimosa et le CSSS, nous serions contraints de procéder autrement.

Nous apprécierions une réponse de votre part au plus tard le 20 août 2007.

Bien à vous,

Isabelle Bibeau, Vice présidente du Comité de Parents Mimosa



Le CPM regarde droit devant et garde le cap !

Une reconnaissance fort méritée, le Prix Aurore-Bégin

Spécial Mimosa

Et le gagnant est : Le Comité de parents Mimosa !

Communiqué de l'ASPQ

Communiqué - Montréal, 19 février 2007 - Le 22 février dernier, lors de l'assemblée générale annuelle de l'ASPQ, nous avons remis le prix Aurore-Bégin au Comité de parents Mimosa, comité qui représente les usagères de la maison de naissance Mimosa située à St-Romuald, sur la rive-sud de Québec. Ce prix souligne une contribution exceptionnelle à la promotion et au développement du caractère normal et multidimensionnel de la maternité et à la démonstration d'une compréhension de la nature intime, familiale et sociale de la période périnatale.

Depuis sa fondation en 1994, ce comité vise à faire connaître la profession de sage-femme et sa pratique démedicalisée dans le but d'améliorer la santé et le bien-être des bébés, des femmes et de leur famille. Un volet important des activités de ce comité de parents consiste à participer à l'évaluation de la qualité

des services offerts aux familles et à donner des avis sur les politiques et orientations de la maison de naissance, ainsi que sur le développement de la pratique des sages-femmes. De façon concrète, ce comité a notamment permis d'accroître la clientèle de la maison de naissance, tout en faisant la promotion d'une vision de la périnatalité qui met en évidence son caractère normal et multidimensionnel. En offrant une voix prépondérante aux familles utilisatrices, ce comité a de plus permis d'apporter des changements tangibles à la vie communautaire du lieu.

Le Gouvernement du Québec dévoilera tout prochainement sa nouvelle Politique de Périnatalité et le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, a d'ores et déjà annoncé l'intention de son ministère de développer un réseau des maisons de naissance à travers le territoire

québécois. À l'instar de l'Organisation mondiale de la santé, l'ASPQ est d'avis que les "gens ne peuvent réaliser leur potentiel de santé optimal s'ils ne prennent pas en charge les éléments qui déterminent leur état de santé" (Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé). Par sa participation durable depuis 1994 à la vie et au fonctionnement de sa maison de naissance, le Comité de parents Mimosa démontre de façon éloquente qu'une implication citoyenne est porteuse pour la santé des populations. En changeant la dynamique de l'usager-receveur et du réseaudonneur de soins, les parents ayant bénéficié des services de la maison de naissance Mimosa nous rappellent que la naissance appartient aux familles et à la communauté. Ils nous rappellent aussi qu'un système de santé qui reconnaît et respecte l'engagement et la participation de sa population contribue à long terme au mieux-être collectif.

Lettre d'appui du GM à la candidature du CPM

Mardi, 5 décembre 2006

Chers membres du jury,

Par la présente, nous exprimons tout notre appui à la candidature du Comité de parents de la maison de naissance Mimosa (CPM) pour le Prix Aurore-Bégin de l'ASPQ.

L'action des membres du CPM contribue de façon exceptionnelle à ce que les femmes et les couples jouent un rôle de premier plan et se réapproprient les événements liés à la venue de leur enfant. Les activités régulières et variées du CPM promeuvent la santé périnatale et participent aux avancées du système de santé vers des pratiques plus respectueuses de la physiologie en période périnatale. De plus, le CPM constitue une illustration typique des principes évoqués dans la Charte d'Ottawa.

En effet, les membres du CPM organisent et animent des activités de promotion par lesquelles elles font connaître la pratique des sages-femmes, une pratique clairement reconnue pour ses effets bénéfiques sur la culture de la naissance et la santé globale en période périnatale. Par leurs témoignages et leur engagement, ces femmes font une promotion directe aux familles, ce qui constitue un

moyen des plus sensibles pour toucher la population et agir en complémentarité des autres acteurs impliqués. Les mères et les couples sont les mieux placés pour partager leur compréhension de la nature intime, familiale et sociale de la période périnatale.

Par ailleurs, le CPM a su développer un lien privilégié et précieux avec l'équipe de la Maison de naissance Mimosa. La participation des membres du CPM à l'évaluation des services offerts, ainsi que leurs avis et recommandations concernant les politiques et orientations de la maison, permettent d'actualiser certains fondements de la Philosophie des sages-femmes sur lesquels se base leur pratique. En effet, cette relation de proximité avec les sages-femmes est essentielle pour permettre à la pratique de demeurer étroitement liée aux besoins exprimés par les familles et ce dans le cadre d'un rapport égalitaire.

Le travail du CPM est réalisé en totalité de façon bénévole. Il mérite soutien et reconnaissance en raison de son apport significatif au renforcement de l'action communautaire. Tel que la Charte d'Ottawa le préconise, l'action continue du CPM depuis plusieurs années

constitue une participation effective et concrète de la communauté à la fixation des priorités, à la prise des décisions et à l'élaboration des stratégies de planification, pour atteindre un meilleur niveau de santé.

Enfin, le CPM fait figure de proue en matière de participation des usagères à la vie et au développement des services en maison de naissance. À ce titre, elles peuvent inspirer et servir de modèle à d'autres parents souhaitant s'impliquer dans leur maison de naissance ou qui souhaitent développer un tel projet dans leur région. La reconnaissance publique de l'apport du CPM lui permettra de consolider son action tout en stimulant d'autres initiatives semblables. Du même coup, le Prix Aurore-Bégin contribuerait à mettre de l'avant le concept de "conférer des moyens", communément appelé "empowerment", c'est-à-dire réappropriation des pouvoirs par les citoyens.

Nous vous remercions d'offrir, par la création du Prix Aurore-Bégin, un espace de reconnaissance à des interventions qui méritent d'être mieux connues. Veuillez accepter, chers membres du jury, nos sincères salutations.

Lysane Grégoire, présidente

Allocution de la présidente

Geneviève Boivin

Présidente du Comité de parents Mimosa

Le Comité de parents de la Maison de naissance Mimosa est extrêmement heureux d'être présent ici ce soir. C'est avec fierté que nos bénévoles ont appris qu'ils étaient les récipiendaires du prix Aurore Bégin 2006.

Nous tenons d'abord à remercier l'Association pour la santé publique du Québec qui met en valeur le travail de groupes comme le nôtre et qui les encourage à continuer, que dis-je, à persévérer à travers les écueils qui jonchent la vie de groupes tels que le nôtre. Cet appui est précieux et nous sommes très reconnaissants d'avoir la possibilité de faire valoir plus de 12 ans de travail bénévole et communautaire en maison de naissance. D'autre part, nous voulons remercier les gens et organismes qui ont appuyé avec générosité et enthousiasme notre candidature. Il s'agit d'abord de la députée de Lévis, madame Carole Théberge. Comme à son habitude, Mme Théberge s'est montrée à l'écoute et disponible pour notre Comité et elle n'a pas hésité à endosser notre démarche.

Nous désirons aussi remercier le Groupe MAMAN qui, par le biais de sa présidente, Madame Lysane Grégoire, a appuyé sans équivoque notre candidature. Plusieurs de nos membres sont d'ailleurs affiliés au Groupe MAMAN en raison de la similitude des objectifs et de la philosophie qui nous guide. Nous remercions Lorraine Fontaine du Regroupement naissance renaissance, qui nous a donné les coups de pouce qu'il nous fallait afin de mener à bien ce projet et cette renaissance de notre comité. Enfin, nous désirons offrir un merci tout spécial à la sage-femme Raymonde Gagnon qui a accompagné notre Comité durant toute son existence jusqu'à il y a environ 1 an. Pendant les 12 années où elle a exercé la fonction de coordonnatrice de la Maison de naissance Mimosa, Mme Gagnon a permis d'actualiser le lien social qui existe dans notre milieu entre les parents et les sages-femmes et à le garder vivant et fort. Sa collaboration et ses encouragements ont été spécialement déterminants pour la continuité de nos activités dans le temps. Merci donc du fond du cœur à tous ces gens.

Cette réussite que nous célébrons aujourd'hui est le fruit d'un immense travail d'équipe. D'abord, celui des membres du comité de parents qui s'impliquent à fond et ne font pas de demi-mesure lorsqu'il s'agit d'investir de leur temps et de leurs énergies - peut-être les

embûches récentes auront-elles eu l'avantage de nous avoir rendu plus forts et plus solidaires que jamais. Notre succès est également le résultat de la collaboration étroite entre les parents et les sages-femmes, développée au fil des ans et ce, depuis l'élaboration du projet de création de la maison de naissance au début des années 1990.

Cette reconnaissance que nous recevons aujourd'hui de l'ASPQ, nous désirons la partager avec les autres comités de parents qui ont travaillé très fort eux aussi depuis de nombreuses années à appuyer la pratique des sages-femmes, à développer des liens communautaires au sein de leur maison de naissance et à faire de celle-ci un lieu de naissance dont les parents sont véritable partie prenante. Nous avons également une pensée solidaire



L'équipe qui devrait servir de modèle pour l'ensemble du réseau.

pour les parents qui participent actuellement ou participeront dans un avenir prochain à un projet de création d'une maison de naissance dans leur région. L'adoption récente de la loi 83 qui chapeaute la réorganisation du réseau de la santé et la création de nouvelles mégastuctures dont dépendent désormais les maisons de naissance rend ces dernières très vulnérables et dépendantes des dispositions particulières des nouveaux Centres de santé et de services sociaux à leur égard.

La reconnaissance de la pratique des sages-femmes est le fruit de longues et difficiles démarches faites par les femmes depuis les années 1970. Depuis la création des maisons de naissance, les familles ont pu participer à leur développement et influencer leurs orientations. Nous ne pouvons laisser se perdre ce que nous avons gagné après tant d'efforts. Les familles et les sages-femmes sont les premières à connaître les besoins d'une maison de naissance et conséquemment le gouvernement

doit leur fournir l'encadrement et les moyens nécessaires pour participer réellement et efficacement à sa gestion. Les parents doivent disposer des moyens nécessaires pour s'assurer que les sages-femmes gardent leur couleur spécifique et continuent à offrir des services de qualité et alternatifs à ceux déjà offerts en centre hospitalier. Les sages-femmes sont les spécialistes de l'accouchement normal. Nous devons continuer d'être les gardiennes de l'originalité du modèle des MDN tel qu'il a été conçu à son origine et que les parents ont apprécié et soutenu.

Concernant le projet gouvernemental de mise sur pied de 12 nouvelles maisons de naissance, nous tenons à souligner que c'est avec grande joie que nous avons accueilli la nouvelle. Nous pensons toutefois qu'il est de notre intérêt à tous de mettre le gouvernement en garde contre la tentation éventuelle de négliger leur financement. Tout en respectant le modèle qui veut qu'une maison de naissance demeure un établissement de petite taille (qui ne peut guère se permettre de dépasser les 350 naissances par année), nous devons nous unir pour exiger du gouvernement qu'il maintienne un financement adéquat afin de permettre à chaque maison de naissance de desservir le plus de familles que possible et offre des services optimaux sans altérer la qualité du service qui y prévalait jusqu'ici. Il est grand temps que le gouvernement reconnaisse le faible coût d'un accouchement hors centre hospitalier avec sage-femme et y injecte par conséquent les fonds et ressources nécessaires, ce qui représente bien peu par comparaison avec les standard actuels, surtout lorsqu'on met dans la balance les multiples bienfaits de la pratique des sages-femmes sur la santé des femmes et de leurs bébés.

En conclusion, le prix que nous offre l'ASPQ, le Comité de parents Mimosa s'en servira de plusieurs façons : nous consoliderons notre fond de roulement, nous pourrions acheter des livres et documents visuels divers pour améliorer la qualité de la bibliothèque des parents, nous pourrions assurer la pérennité de notre site Internet ainsi que son nom de domaine, nous continuerons à offrir les services d'une gardienne pour nos réunions afin que les membres de notre comité puissent venir avec leurs bébés et enfants, nous ferons d'avantage de promotion du service sage-femme dans la région et, surtout, nous aurons les moyens de nos ambitions.

Merci !